

# Contribuer à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

1 JOUR (7H) ▶ PRÉREQUIS : AVOIR SUIVI LA FORMATION "ASSURER SA MISSION SSCT AU CSE " ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL



## Objectifs

- Connaître le contexte réglementaire de l'évaluation des risques
- Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques
- Intégrer les mesures de prévention des risques dans le document unique
- Maîtriser la réactualisation du document unique

## Programme

### Le contexte réglementaire de l'évaluation des risques

- Les aspects réglementaires
- Les principes généraux de prévention

### La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Le principe d'apparition du dommage et la notion de situation dangereuses
- La mise en oeuvre d'un document unique : définition des unités de travail et présentation d'une méthode de cotations des risques

### L'intégration des mesures de prévention dans un document unique

- Les différents niveaux de mesure de prévention
- Les critères d'efficacité et la notion de maîtrise des risques
- La proposition d'un plan d'action en lien avec l'évaluation des risques

### La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

- Comment faire vivre un document unique ?

### ▲ Modalités & méthodes pédagogiques

- Locaux adaptés au groupe
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

### ▲ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

### ▲ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

### ▲ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application

### Animée par

- Morgane SEZNEC, Formatrice CSE SSCT
- Ou profil équivalent

### Coût de la formation

Adhérent : 320 € net/jour/stagiaire  
Non Adhérent : 416 € net/jour/stagiaire  
Tarifs hors frais annexes et repas

### Lieux et dates 2023

Angers > Jeudi 28 septembre  
9h-12h30 / 14h-17h30

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Vincent Leprince - Tél : 07 66 44 72 94 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.